

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 12 mars 2012

CG12/2^{ème}/III-08

L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Bésiers, Cambon, Capayrou, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset et Tabarly ;

Absent excusé ayant donné procuration de vote : M. Dagen ;

Absent excusé : M. Viguié.

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE
POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT
ET DES LOISIRS
EN TARN-ET-GARONNE**

Dans le cadre de cette politique, mise en œuvre et abondée depuis plus de 20 ans je tiens, dans un premier temps, à vous dresser le bilan des actions menées en 2011, qui démontrent l'engagement du département au Mouvement Sportif Tarn-et-Garonnais qui assume, auprès de ses 63 000 licenciés, une mission d'intérêt général, que tout le monde s'accorde à reconnaître.

Dans un second temps, je vous demanderai de vous prononcer sur mes propositions pour l'exercice 2012, sur lesquelles je souhaite attirer tout particulièrement votre attention.

I - BILAN DE 2011

Pour l'exercice 2011, le budget global de fonctionnement affecté à l'ensemble de la politique départementale en faveur du sport et des loisirs, a été de 877 840 € répartis de la manière suivante :

- Sport de masse (fonctionnement des comités sportifs départementaux et équipement des clubs).....	238 618 €
- Manifestations exceptionnelles.....	34 450 €
- Clubs de haut niveau.....	406 522 €
- Sportifs de haut niveau (sponsoring).....	24 850 €
- Loisirs des jeunes.....	35 770 €
- Fête des sports.....	4 457 €
- Publicité, acquisition de maillots, promotion.....	20 000 €
- Sections sportives des collèges.....	82 143 €
- Fonctionnement des Comités Départementaux de l'UNSS et de l'USEP (sport scolaire)	29 600 €
- Manifestations sportives scolaires exceptionnelles.....	1 430 €

II - PROPOSITIONS POUR 2012

La diminution de nos marges de manœuvre en matière de recettes fiscales, avait conduit l'Assemblée Départementale, dès le vote du budget 2010, à réduire les enveloppes financières affectées à la politique sportive départementale.

Malgré ces contraintes financières, je vous propose de maintenir, comme en 2011, notre accompagnement au Mouvement Sportif **dans sa pluralité**, en gardant comme dénominateur commun les grands axes définis de la politique sportive départementale :

- **le soutien à la pratique du plus grand nombre sur l'ensemble du territoire**, selon des critères définis de manière concertée et organisée, via le Comité Départemental Olympique et Sportif, avec pour but de promouvoir les valeurs du sport, facteur de cohésion et de mixité sociales ;

- **le sport** comme pratique de loisirs, qui est un **droit pour tous les jeunes**, en particulier les plus défavorisés;

- **le sport dans sa dimension éducative** à plusieurs niveaux, à tous les moments du temps scolaire et périscolaire ;

- **le soutien à la promotion du haut niveau**, fer de lance de la pratique sportive et vecteur de communication.

1- Sport de masse

Pour l'équipement et le fonctionnement des comités sportifs départementaux, clubs uniques, C.D.O.S et autres associations sportives, garants des valeurs du sport et d'une offre harmonieuse pour une pratique diverse et variée, je vous propose de prévoir les crédits suivants :

- | | |
|---|------------------|
| - fonctionnement des Comités sportifs départementaux et équipements des clubs | 240 000 € |
| - acquisition de maillots offerts aux clubs | 25 000 € |

2- Loisirs des jeunes

Je vous propose de prévoir en 2012, pour notre politique de soutien en faveur des **loisirs des jeunes**, avec l'opération « loisirs-été », une enveloppe de **35 770 €**, dont **10 370 €** seront versés à la Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes de Tarn-et-Garonne afin de satisfaire les demandes en matière de « mini-jobs », durant l'été.

L'aide financière du Conseil Général a pour objectif de favoriser l'accès de tous ceux qui ne partent pas en vacances, à des activités physiques et sportives de loisirs, proposées spécifiquement par les clubs tarn-et-garonnais pendant les vacances scolaires d'été, en particulier des jeunes relevant de l'Aide Sociale. Ainsi, l'opération nommée l'an dernier « Un été Sportif avec le Conseil Général », sera reconduite, et l'information et la communication seront assurées de manière encore plus large en 2012.

3- Sport scolaire

Nous avons, lors de la décision modificative n°2 de 2009, souhaité clarifier notre intervention en matière de sport scolaire, au travers d'actions partenariales ciblées en faveur des collèges, au sein desquelles figurent les sections sportives.

Dans ce cadre, à l'occasion de la décision modificative n°2 de 2011, nous avons approuvé l'enveloppe globale affectée à cette politique pour l'année scolaire 2011-2012, dont le montant s'élève pour les sections et classes sportives à **81 839 €**. Les crédits correspondants figurant dans mon rapport sur les collèges.

Pour être complet dans le domaine de notre intervention en faveur du sport scolaire il convient, par le présent rapport, de se prononcer sur la reconduction de nos participations attribuées spécifiquement aux Comités Départementaux de l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.) et de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (U.S.E.P.) qui, pour notre compte, assurent un certain nombre de prestations, ainsi que sur l'enveloppe affectée aux manifestations sportives scolaires exceptionnelles.

Ainsi, pour ce faire, je vous propose la répartition financière suivante :

- Comité départemental de l'UNSS	22 000 €
- Comité départemental de l'USEP	7 600 €
- Manifestations Sportives Scolaires exceptionnelles	3 000 €

4- Sport de haut niveau

Dans le domaine du **soutien aux clubs de haut niveau**, je vous rappelle nos délibérations des budgets primitifs successifs, par lesquelles nous avons actualisé les critères d'attribution des aides financières en la matière. Je vous propose, pour cet exercice 2012, de reconduire les critères financiers de cette politique. Vous trouverez en annexe, les montants de référence des subventions de fonctionnement pouvant être accordées, suivant les disciplines et niveaux.

Ainsi, compte tenu de la situation des clubs tarn-et-garonnais éligibles au titre de cette politique pour la saison 2011-2012, le montant global du crédit à inscrire sur la ligne budgétaire correspondante s'élève à **354 192 €** réparti comme suit :

RUGBY

- Fédérale 1	129 624 €
- Fédérale 2	32 427 €
- Fédérale 3	16 235 €

FOOTBALL

- Division d'Honneur Régional	32 470 €
-------------------------------------	-----------------

BASKET, VOLLEY, HANDBALL

- Nationale 3	16 235 €
- Pré-nationale	24 351 €

CYCLISME

- Nationale 1 Espoirs et Pôle Espoirs	42 500 €
- Nationale 2	34 850 €

NATATION

- entre les 11ème et 20ème clubs Français	25 500 €
---	-----------------

Pour ce qui concerne **l'aide aux sportifs de haut niveau**, j'ai demandé aux services, comme les années précédentes, d'orienter absolument l'instruction des dossiers vers les demandes les plus représentatives d'une pratique de haut niveau, en s'appuyant, entre autre, sur la classification par listes (jeunes espoirs, espoirs, élites jeunes, élites,) du Ministère des Sports et des Fédérations. A cet effet, j'ai prévu un crédit de **26 000 €** dans mon projet de budget pour 2012.

Ces points spécifiques étant entendus, afin de mener à bien les diverses actions de cette politique sportive départementale, et bien au-delà des compétences obligatoires dévolues aux départements, mais conscient de l'impact auprès de nos populations et de nos territoires, je vous propose de ratifier les crédits nécessaires, dont le montant total s'élève à **713 562 €**.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur le présent rapport.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GÉNÉRAL

- Décide de reconduire, pour l'exercice 2012, la convention conclue avec le Comité Départemental Olympique et Sportif ;
- Décide de reconduire l'accompagnement du Conseil Général au Mouvement sportif dans sa pluralité, pour les actions suivantes :

Sport de masse

. fonctionnement des Comités sportifs départementaux et équipement des clubs	240 000 €
. acquisition de maillots offerts aux clubs	25 000 €

Loisirs des jeunes

. Opération « loisirs-été »	35 770 €
dont :	
. Mission locale (subvention « mini-jobs » été 2012)	10 370 €

Sport scolaire

. Comité départemental de l'UNSS	22 000 €
. Comité départemental de l'USEP	7 600 €
. Manifestations Sportives Scolaires exceptionnelles	3 000 €

Sport de haut niveau

- Fixe comme suit la répartition, par discipline sportive, de l'enveloppe globale de 354 192 € pour le soutien au fonctionnement des clubs de haut niveau :

Rugby

- Fédérale 1 (64 812 €/club).....	129 624 €
. <i>Avenir Valencien</i>	
. <i>USM</i>	
- Fédérale 2	32 427 €
. <i>Cercle Athlétique Castelsarrasinois</i>	
- Fédérale 3	16 235 €
. <i>Racing Montauban</i>	

Football

- Division d'Honneur Régional (16 235 €/club).....	32 470 €
. <i>Entente Golfech/Saint Paul</i>	
. <i>Montauban Football Club Tarn-et-Garonne</i>	

Basket, volley, handball

- Nationale 3	16 235 €
. <i>Montauban Basket Club</i>	
- Pré-nationale (8 117 €/club).....	24 351 €
. <i>Amicale Laïque Valence d'Agen handball</i>	
. <i>Club athlétique Caussadais Basket féminin-séniors</i>	
. <i>Entente Montauban/Montech Basket féminin-séniors</i>	

Cyclisme

- Nationale 1 Espoirs et Pôle Espoirs 42 500 €
. *CA Castelsarrasinois*
- Nationale 2 34 850 €
. *Union Sportive Montalbanaise*

Natation

- entre les 11ème et 20ème clubs Français 25 500 €
. *Montauban natation 82*

Sportif de haut niveau

- . enveloppe 2012 26 000 €

. recentrage de l'instruction des dossiers vers les demandes les plus représentatives d'une pratique de haut niveau, en s'appuyant sur la classification par listes du Ministère des Sports et des Fédérations ;

- Ratifie l'inscription des crédits suivants :

- . 226 955 € pour le développement du sport de masse (fonctionnement des comités sportifs départementaux et équipements des clubs)
(Article 65746, Sous-Fonction 32), avec une autorisation d'engagement de 240 000 €,
- . 35 770 € pour le soutien aux loisirs des jeunes,
(Article 65748, Sous-Fonction 33)
- . 22 000 € pour le fonctionnement du Comité Départemental de l'UNSS,
(Article 657422, Sous-Fonction 221)
- . 7 600 € pour le fonctionnement du Comité Départemental de l'USEP,
(Article 657422, Sous-Fonction 21)
- . 3 000 € pour les subventions aux associations sportives pour l'organisation des manifestations sportives scolaires exceptionnelles,
(Article 67457, Sous-Fonction 221)
- . 354 192 € pour le soutien aux clubs de haut niveau,
(Article 65747, Sous-Fonction 32)
- . 26 000 € pour le soutien aux sportifs de haut niveau,
(Article 657411, Sous-Fonction 32)
- . 25 000 € pour publicité, publications et acquisition de maillots,
(Article 6238, Sous-Fonction 32)
- . 4 500 € pour la fête départementale des sports (organisation),
(Article 62321, Sous-Fonction 32)
- . 1 500 € pour la fête départementale des sports (loans mobilières),
(Article 6135, Sous-Fonction 32)

. 48 750 € pour la participation à l'organisation de manifestations exceptionnelles (*Article 67453, Sous-Fonction 32*), avec une autorisation d'engagement de 40 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE

CG 12/2ème/BP-III-08an

SUBVENTIONS AUX CLUBS DE HAUT NIVEAU - SAISON 2011/2012

NIVEAU	NOMBRE DE CLUBS	MONTANT TOTAL
<u>RUGBY</u>		
TOP 14 : 259 165 €	0 club	0 €
PRO D2 : 129 625 €	0 club	0 €
FEDERALE 1 : 64 812 €	2 clubs	129 624 €
FEDERALE 2 : 32 427 €	1 club	32 427 €
FEDERALE 3 : 16 235 €	1 club	16 235 €
<u>FOOTBALL</u>		
CFA : 85 000 €	0 club	0 €
CFA2 : 42 500 €	0 club	0 €
DIVISION HONNEUR : 21 250 €	0 club	0 €
DIVISION HONNEUR REGIONAL : 16 235 €	2 clubs	32 470 €
AUTRES DIVISIONS : (32ème de finale coupe de France, ¼ de finale coupe du Midi) : 4 250 €	0 club	0 €
<u>BASKET, VOLLEY, HANDBALL</u>		
NATIONALE 1 : 25 925 €	0 club	0 €
NATIONALE 2 : 19 465 €	0 club	0 €
NATIONALE 3 : 16 265 €	1 club	16 235 €
PRE-NATIONALE : 8 117 €	3 clubs	24 351 €
<u>CYCLISME</u>		
NATIONALE 1 ESPOIRS ET POLE ESPOIRS : 42 500 €	1 club	42 500 €
NATIONALE 2 : 34 850 €	1 club	34 850 €
<u>FOOT-FAUTEUIL</u>		
DIVISION 1 : 10 000 €	0 club	0 €
DIVISION 2 : 5 000 €	0 club	0 €
<u>NATATION</u>		
10 premiers clubs français : 31 875 €	0 club	0 €
11ème à 20 ème club français : 25 500 €	1 club	25 500 €
21ème à 30ème club français : 19 125 €	0 club	0 €
31ème à 40ème club français : 12 750 €	0 club	0 €
41ème à 50ème club français : 6 375 €	0 club	0 €
		354 192 €

Le Président,

POLITIQUE DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT EN TARN-ET-GARONNE

CONVENTION

ENTRE

Le Département de Tarn-et-Garonne représenté par, Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général, habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil Général.

d'une part,

ET

Le Comité Départemental Olympique et Sportif représenté par, Monsieur Jean-Claude BARDET, son Président.

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

I - EXPOSE

Par délibération du 20 décembre 1988, l'Assemblée Départementale a mis en oeuvre une politique de promotion des activités physiques et sportives, et souhaité concrètement formaliser les procédures de concertation engagées avec les différents partenaires intéressés.

La présente convention a pour objet de définir les rapports entre le Département et le Comité Départemental Olympique et Sportif, représentatif du mouvement sportif, pour la définition desdites procédures de concertation.

II - CONVENTION

Article 1er - La présente convention a pour objet de régir les rapports des co-contractants dans la définition des objectifs et des modalités de mise en place du programme départemental d'aide et de soutien au sport, toutes disciplines confondues et quels que soient les buts poursuivis (examen des aides attribuées au titre du fonctionnement, petit équipement ou dépense d'investissement).

Article 2 - Pour l'élaboration de cette politique, l'Assemblée Départementale vote les crédits permettant de souscrire aux actions ci-après :

- Aide au développement du sport de masse,
- Participation à l'organisation de manifestations exceptionnelles,
- Aide à la réalisation d'équipements sportifs.

Article 3 - La procédure de répartition des subventions est la suivante :

- L'instruction des dossiers de demande de subventions est faite par le Bureau des Sports du Conseil Général, qui consulte le Comité Départemental Olympique et Sportif et prend en compte son avis.
- Une répartition des subventions est faite par une Commission regroupant le Président du Conseil Général, les Conseillers Généraux appartenant à la Commission des Sports et le Comité Directeur du C.D.O.S.
- Cette répartition est soumise à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général.

Article 4 - Le Comité Départemental Olympique et Sportif, en sa qualité de fédérateur, s'engage à la demande du Département à :

- assurer l'information de la collectivité sur les domaines, disciplines, ou objectifs que celle-ci souhaiterait voir développer,
- apporter son concours au Conseil Général pour l'instruction des dossiers de demande d'aides, et formuler ses avis.

Ce concours pourra consister en la participation aux commissions spécialisées et réunions organisées à l'initiative du Département et à la remise d'un rapport sur les propositions de répartition des crédits votés.

- procéder, le cas échéant, à la vérification des conditions de recevabilité des organismes demandeurs (agrément, satisfaction à l'obligation d'assurance...).

Article 5 - La convention est conclue à effet de ce jour pour une durée de un an.

Article 6 - Le renouvellement du contrat est réputé soumis à décision expresse.

Montauban, le

Le Président du Conseil Général,

Le Président du Comité
Départemental Olympique
et Sportif,

Jean-Michel BAYLET

Jean-Claude BARDET